

Date de la séance

Le 29 mars 2023

Date de convocation

Le 23 mars 2023

Date de publication

Le 23 mars 2023

Nombre de délégués

En exercice	34
Présents	24
Procurations	7
Excusés	2
Absent	1

N° 2023-03-20

OBJET :

**ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION A
L'ASSOCIATION
GEM EMPLOI POUR
L'EXERCICE 2023**

Le Président certifie
que la liste des
délibérations a été
publiée sur le site
internet de la
Communauté de
Communes Gally-
Mauldre

L'an deux mille vingt-trois

Le mercredi 29 mars, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Dumay à Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Patrick LOISEL, Président.

Commune d'ANDELU : Olivier RAVENEL

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL, Martine DELORENZI

Commune de CHAVENAY : Myriam BRENAC, Stéphane GOMPERTZ

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN, Agnès TABARY

Commune de DAVRON : Damien GUIBOUT

Commune de FEUCHEROLLES : Patrick LOISEL, Katrin VARILLON, Michel DELAMAIRE

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC, Christophe DEBUISNE

Commune de MAULE : Laurent RICHARD, Olivier LEPRETRE, Sidonie KARM, Hervé CAMARD, Hajer RIVIERE

Commune de MONTAINVILLE :

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Dominique GERBERT, Christine CAILLAT, Christelle BARDEILLE

Procurations :

Jérôme COTIGNY à Myriam BRENAC

Sylvie BIGAY à Olivier LEPRETRE

Caroline QUINET à Hervé CAMARD

William FALCHETTO à Sidonie KARM

Eric MARTIN à Vincent GAY

Axel FAIVRE à Dominique GERBERT

Gérard PARFAIT à Gilles STUDNIA

Absents excusés : Yves DEKEYREL, Jean-Philippe ANTOINE

Absent : Jean-Christophe SEGUIER

Secrétaire de séance : Hajer RIVIERE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

VU le Budget Primitif 2023 de la CCGM adopté le 14 décembre 2022 et prévoyant un crédit global de 72 700 € destiné à soutenir, notamment, les associations œuvrant dans les champs de compétence et sur le territoire de la communauté de communes dans une logique d'intérêt général et local ;

VU la demande de subvention émanant de GeM Emploi ;

CONSIDERANT l'avis favorable unanime rendu par la Commission en charge des Affaires Générales et Financières et de la gestion de l'activité du Cinéma Les 2 Scènes réunie le 22 mars 2023 ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Michel DELAMAIRE, Conseiller Communautaire délégué en charge de la présidence de la Commission des Affaires Financières, rapporteur des budgets,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés (NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : Olivier LEPRETRE, Sylvie BIGAY représentée par Olivier LEPRETRE, Dominique GERBERT, Christelle BARDEILLE),

- ⇒ **DECIDE** d'allouer pour l'année 2023 une subvention à GeM Emploi de 22 976 €.
- ⇒ **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2023 de la Communauté de Communes Gally-Mauldre.

Le Président
Patrick LOISEL



Pour copie conforme,

- Mise en ligne de l'acte le31./...03./2023
- Document rendu exécutoire le31./...03./2023